



## Réservation d'un emplacement Marché

La date de clôture de réception des dossiers est arrêtée au : **05/04/2026**

Vous pouvez déposer ou envoyer votre dossier complet à notre secrétaire : **Maëlys TISON - 101, impasse du colombier 01290 Grièges**

**Tout dossier incomplet ou reçu hors délais, cachet de la poste faisant foi, ne sera pas étudié.**

Après acceptation de votre dossier vous recevrez un mail, si vous ne recevez rien :

- Soit votre dossier est refusé
- Soit votre dossier n'a pas été étudié car incomplet ou reçu hors délai.

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- La fiche d'inscription ;
- Le règlement intérieur signé (envoi du règlement complet) ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Le paiement correspondant ;
- Copie de l'attestation d'immatriculation de votre entreprise de moins de 3 mois

### INSCRIPTION : REMPLIR L'INTEGRALITE DES INFORMATIONS DEMANDEES

#### Identité :

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Adresse mail \_\_\_\_\_

N° de SIRET : \_\_\_\_\_ R.C.S : \_\_\_\_\_

Pièce d'identité :  Carte d'identité  Passeport / N° : \_\_\_\_\_

Délivré le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Délivré par: \_\_\_\_\_

Lien de votre site internet ou page de réseau social pour votre promotion sur notre site internet :

#### Votre activité :

Que vendez-vous (*tout ce qui ne sera pas listé, ne pourra pas être exposé ou pratiqué*) :

Nous organisons une tombola, chaque lot gagné sera retiré sur le stand donateur, cela vous permet de présenter votre activité et faire votre promotion. (*Vous vous engagez à fournir le lot*)

Je donne un lot (cadeau, bon d'achat, bon de réduction, séance gratuite...)  Oui  Non

Demande particulière : \_\_\_\_\_

*Nous nous efforcerons au maximum pour vous satisfaire.*

Lieu du salon : **salle des fêtes à Thoisse, 2 rue de la grande mademoiselle**



AMICALE LALYANNA

## Réservation d'un emplacement Marché

	Place demandée	Tarif	Nbre de mètre		Total à payer
1	Emplacement vide <b>MINIMUM 2m</b>	7€/m linéaire		=	_____ €
<b>VOUS DEVEZ PRÉVOIR votre matériel : table, enrouleur, nappes, décorations, etc....</b>					

**⚠ L'inscription est ferme et définitive.** En cas d'annulation par l'exposant, pour quelque motif que ce soit, **aucun remboursement** ne pourra être accordé.

Paiement par **chèque** à l'ordre de « Amicale Lalyanna » 1 pour l'inscription + 1 pour la caution ou **virement bancaire de la totalité**

IBAN : FR76 1780 6003 3004 2075 5202 549 – Code BIC : AGRIFRPP878 – Nous ne prenons pas d'espèces



## Réservation d'un emplacement Marché

### REGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

*Il est vivement conseillé de conserver une copie*

Le présent règlement a valeur de contrat d'engagement. Il a été établi à la suite d'expériences vécues lors de précédents événements, afin de prévenir tout abus et de garantir le bon déroulement et le bien-être de chacun.

**La participation à cet événement est libre et entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité. La signature du dossier d'inscription vaut acceptation pleine et entière du règlement. Aucune contestation ne pourra être formulée après validation de l'inscription**

#### Article 1 : Organisation et horaires

L'amicale Lalyanna située à Thoissey, est l'organisateur de la manifestation **Marché de printemps**

##### Installation des exposants :

- Nous vous attendons à partir de 8h30 devant la salle des fêtes
- Les véhicules doivent être retirés des abords de la salle des fêtes dès le déchargement terminé.
- Les emplacements non occupés à 9h30 seront réattribués.
- L'installation doit impérativement être terminée 15 minutes avant l'ouverture au public

##### Présence obligatoire :

Chaque exposant doit respecter les horaires d'installation et rester présent jusqu'à la fermeture de l'événement. Aucun départ anticipé n'est autorisé.

#### Article 2 : Conditions d'inscription

L'événement est ouvert aux Professionnels.

Toute personne souhaitant participer à l'événement doit préalablement déposer un dossier de candidature via le formulaire fourni par l'organisateur. Les dossiers peuvent être demandés:

- ✓ par E-mail à : [contact.lalyanna@gmail.com](mailto:contact.lalyanna@gmail.com)
- ✓ Sur le site internet : <https://lalyanna.wixsite.com/asso>

##### Dossiers d'inscription :

- La date limite pour envoyer les dossiers est indiquée sur le formulaire d'inscription.
- Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas étudiés, vous ne serez donc pas avertie.

##### Sélection des participants :

- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature sans justification.
- Les exposants non sélectionnés ou n'ayant pas réglé leur inscription ne pourront pas participer.

#### Article 3 : Modalités de paiement

Le paiement se fait à l'inscription par : chèque à l'ordre de **amicale lalyanna** (encaissé environs 2 semaines avant l'événement), ou par carte bancaire via le site helloasso ou par virement bancaire.

**L'inscription est ferme et définitive.** L'annulation de sa participation par l'exposant, quelle qu'en soit la raison, ne donnera lieu à **aucun remboursement**.

#### Article 4 : Placement des exposants

L'organisateur se réserve le droit de restreindre le nombre d'exposants. Il détermine librement l'emplacement de chaque exposant, sans obligation de justification, et aucune réclamation ou recours ne sera accepté à ce sujet. Les emplacements attribués sont définitifs et ne peuvent être modifiés.

#### Article 5 : Sécurité



## Réservation d'un emplacement Marché

*Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan Vigipirate « été-automne 2025 » applicable à compter du 1er juillet 2025. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat »*

Les accès de sécurité doivent rester dégagés.

Les portes de secours ne doivent pas être ouvertes une fois l'événement ouvert au public, sous peine d'expulsion sans remboursement.

La salle est sous vidéo surveillance constante.

Les véhicules ne doivent pas stationner devant les ouvertures de la salle.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, ou le refus de quitter les lieux après expulsion par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de faire intervenir la gendarmerie.

### Article 6 : Responsabilité et matériel

- L'exposant doit utiliser du matériel conforme aux normes en vigueur. Les appareils de chauffage électrique sont interdits.
- Chaque exposant apporte son propre matériel (tables, nappes, etc.).
- L'organisateur fournit une ou deux chaises (en fonction du stock dans la salle) par stand mais pas forcément de tables.
- L'exposant est responsable de son stand, de son matériel et de ses objets de valeur.
- Les stands doivent être débarrassés et laissés propres à la fin de l'événement, sous peine de perte de caution.

### Article 7 : Déambulation interdite

La vente ou promotion hors du stand est strictement interdite il en est de même de la vente à la criée ou hautparleur.

### Article 8 : Assurance

L'organisateur ne fera pas marché son assurance autre que pour assurer les lieux. Chaque exposant fera marcher sa propre responsabilité civile en cas de casse, détérioration, etc...

### Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du marché, à l'exception des chiens d'assistance avec son dossard. L'organisateur devra être informé de la présence de l'animal lors de l'inscription, au-delà il ne sera pas accepté. En cas d'accord, l'animal devra être tenu en laisse et rester derrière le stand de son propriétaire. Il ne devra en aucun cas être en contact avec le public ou les autres exposants. Les chiens catégorisés sont strictement interdits. L'association ne sera pas tenue pour responsable en cas de litige et blessure avec l'animal.

### Article 10 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou vaper/vapoter à l'intérieur de la salle.

### Article 11 : Tarifs et Caution

Le tarif d'inscription est précisé sur le formulaire d'inscription. L'organisateur se réserve le droit d'exiger une caution en supplément des frais d'inscription. Cette caution sera restituée le jour de l'événement à partir de 17h, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessous. Pour récupérer sa caution, l'exposant devra se présenter au bar après avoir libéré son emplacement et l'avoir laissé propre.

⚠ La caution sera conservée par l'organisateur dans les cas suivants :

- ✓ Comportement inapproprié de l'exposant envers qui que ce soit durant l'événement.
- ✓ Rangement ou départ avant l'heure indiquée ci-dessus sans autorisation préalable de l'organisateur.
- ✓ Emplacement rendu sale ou matériel mis à disposition non rangé ou détérioré.



## Réservation d'un emplacement Marché

### ⚠ Caution non réclamée :

Toute caution non récupérée avant le départ de l'exposant sera considérée comme suit :

- ✓ L'exposant disposera de 10 jours pour la récupérer auprès du trésorier de l'association réclamation par mail « [contact.lalyanna@gmail.com](mailto:contact.lalyanna@gmail.com).
- ✓ Passé ce délai, la somme sera considérée comme un don à l'association.
- ✓ Pas d'envoi postal ni virement bancaire, l'exposant prend rendez-vous pour venir chercher sa caution.

### Absence de remboursement en cas d'empêchement :

En cas d'absence de l'exposant le jour de l'événement ou d'annulation de sa venue, pour quelque raison que ce soit, la caution sera encaissée et aucun remboursement ne pourra être demandé, y compris en cas de mauvais temps.

### Cas de maladie de l'exposant :

En cas d'absence de l'exposant pour maladie, la caution sera remboursée sur justificatif nominatif (arrêt maladie, certificat médicale, certificat d'hospitalisation...)

### Motifs non remboursables :

Un retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tout autre motif (faible affluence, mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques, panne de chauffage, etc.) ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une indemnisation.

### Annulation de l'événement par l'organisateur :

Si l'événement est annulé à l'initiative de l'organisateur, les frais d'inscription seront intégralement remboursés sans frais supplémentaires, et la caution restituée.

### Article 12 : non responsabilité

Il est important de rappeler que l'organisateur ne peut être tenu responsable : des conditions météorologiques, de l'affluence des visiteurs, des ventes réalisées par chaque exposant, d'éventuelles pannes survenant durant l'événement, ou encore du comportement d'un exposant ou d'un visiteur, etc...

M-Mme .....

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement
- M'engage à respecter le présent règlement
- Et assure avoir gardé un exemplaire

Fait à ..... le ...../...../20.....

Signature : Précédé de la mention « Lu et approuvé »